

L'homophobie d'hier et d'aujourd'hui en France et dans le monde

**Doc 1 : Témoignage d'un déporté pour cause d'homosexualité : Pierre Seel.**

Le 3 mai 1941, Pierre Seel à 19 ans, il est arrêté par la Gestapo à Mulhouse, interrogé, torturé et violé pendant deux semaines puis il est envoyé au camp de sûreté et de redressement car il est homosexuel.

« Un jour, les haut-parleurs nous convoquèrent séance tenante sur la place de l'appel. (...) Il s'agissait en fait d'une épreuve autrement plus pénible, d'une condamnation à mort. Au centre du carré que nous formions, on amena, encadré par deux SS, un jeune homme. Horrifié, je reconnus Jo, mon tendre ami de dix-huit ans. (...) Puis les haut-parleurs diffusèrent une bruyante musique classique tandis que les SS le mettaient à nu. Puis ils lui enfoncèrent violemment sur la tête un seau en fer blanc. Ils lâchèrent sur lui les féroces chiens de garde du camp, des bergers allemands qui le mordirent d'abord au bas-ventre et aux cuisses avant de le dévorer sous nos yeux. Ses hurlements de douleur étaient amplifiés et distordus par le seau sous lequel sa tête demeurait prise. Raide et chancelant, les yeux écarquillés par tant d'horreur, des larmes coulant sur mes joues, je priai ardemment pour qu'il perde très vite connaissance. (...) Depuis, il m'arrive encore souvent de me réveiller la nuit en hurlant. Depuis plus de cinquante ans, cette scène repasse inlassablement devant mes yeux. Je n'oublierai jamais cet assassinat barbare de mon amour. Sous mes yeux, sous nos yeux. Car nous fûmes des centaines à être témoins. Pourquoi tous se taisaient-ils aujourd'hui ? Sont-ils donc tous morts ? (...) Mais je pense que certains préfèrent se taire pour toujours, redoutant de réveiller d'atroces souvenirs comme celui-ci parmi tant d'autres. Quant à moi, après des dizaines d'années de silence, j'ai décidé de parler, de témoigner, d'accuser. »

En novembre 1941 il est libéré. À la Libération en 1945, il ne peut parler l'enfer qu'il a vécu car la cause de sa déportation, son homosexualité, était à l'époque impensable, et l'aurait condamné à un rejet total. À l'enfer dont il réchappait à vingt-deux ans, s'ajoutera celui de devoir se taire pour pouvoir se réinsérer dans une société alors totalement intolérante envers tout soupçon d'homosexualité. Ce n'est qu'après avoir élevé ses trois enfants, pris sa retraite et s'être séparé de son épouse qu'il s'estimera en mesure de témoigner publiquement. En 1994, il vit alors à Toulouse, il écrit un livre « *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel* ». Il décède en 2005. En 2007, le conseil municipal de Toulouse décide de baptiser une rue à son nom.

Wikipédia

**Document 1 :**

1) En quelle année se passent ces événements ? Quelle est la situation politique de la France à ce moment-là ?

.....  
.....

2) Pourquoi Pierre Seel est-il déporté ? Soulignez dans le document 2 la loi qui est en rapport avec cette déportation. Quel est le gouvernement qui la promulgue ?

.....  
.....

3) Relevez dans le document des éléments qui montrent la violence que subissent les prisonniers ?

.....  
.....

4) Pourquoi Pierre Seel ne témoigne-t-il pas immédiatement après sa libération ?

.....  
.....

**Doc 2 : L'évolution des droits des homosexuels en France**

- VIe siècle : l'homosexualité devient passible de peine de mort, avant elle était tolérée par le droit romain.
- 1791 : elle est dépénalisée mais la loi ne la reconnaît pas. Les homosexuels peuvent être poursuivis pour outrage aux bonnes mœurs.
- 1800 : Napoléon crée le code civil où il inscrit la majorité sexuelle comme source de discrimination : elle est fixée à 15 ans pour les hétérosexuels et à 18 pour les homosexuels.
- 1942 : la sanction pénale de l'acte homosexuel avec un mineur de 18 à 21 ans est rétablie et prévoit jusqu'à 3 ans de prison.
- 1968 : La France adopte la classification de l'OMS classant l'homosexualité dans les maladies mentales.
- 1982 : la loi supprime toute pénalisation de l'homosexualité impliquant des personnes de plus de 15 ans (majorité sexuelle).
- 1990 : l'OMS retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales.
- 1999 : création du pacte civil de solidarité (PACS) pour les couples du même sexe.
- 2003 : les peines infligées pour les crimes homophobes sont alignées sur celles prévues pour les crimes racistes.
- 2004 : la loi réprime les propos homophobes au même titre que les propos racistes et crée la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).
- 2005 : Mise en place de la journée mondiale contre l'homophobie par l'ONU (17 mai).
- 2013 : Vote de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe (« Mariage pour tous »).

**Document 2 :**

1) De quelle année date la dépénalisation de l'homosexualité en France ? Qui est le Président de la République à ce moment-là ?

.....  
.....

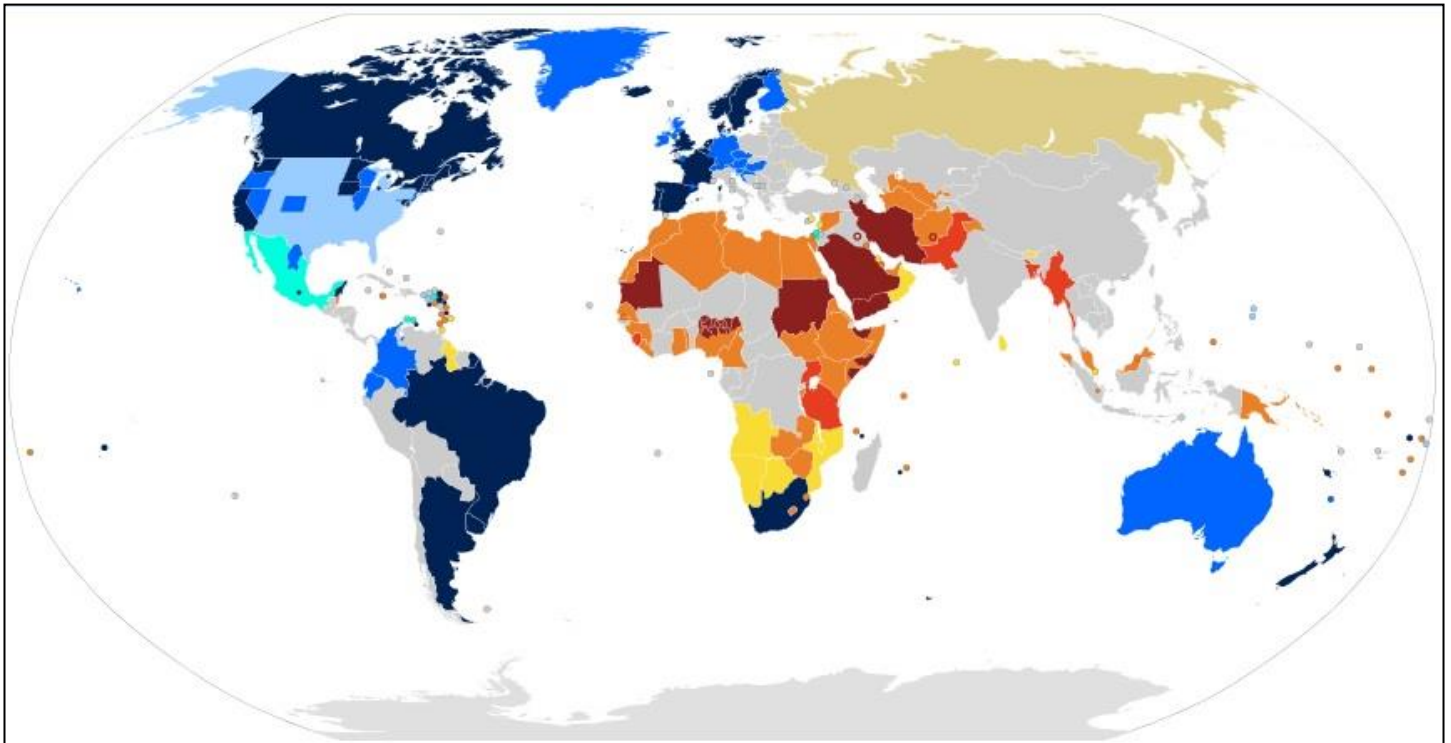
2) Qu'est-ce que l'OMS ? A quel organisme plus large est-elle intégrée ? En quoi la décision de l'OMS est-elle importante en 1990 ?

.....  
.....  
.....  
.....

3) Quel est le principe défendu par la HALDE ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Doc 3 : Le mariage pour tous dans le monde.**



**Document 3 :**

1) Relevez les pays dans lesquels l'homosexualité est punie par la peine de mort. Dans quels continents ou zone, l'homosexualité est-elle punie ?

.....

.....

.....

.....

2) Dans quelles parties du monde l'homosexualité est légale ?

.....

.....

.....

3) Quelle est la situation particulière des Etats-Unis ?

.....

.....

#### **Doc 4 : Moscou pénalise la «propagande de l'homosexualité» auprès des mineurs**

Les députés russes ont adopté vendredi une proposition de loi controversée punissant tout acte public constituant une «*propagande de l'homosexualité auprès de mineurs*», un texte critiqué par les militants des droits de l'Homme. Après de brefs débats à la Douma (Parlement), la loi a été votée par 388 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Des applaudissements nourris ont salué l'annonce du résultat à la Douma, largement dominée par « Russie Unie », le parti du président Vladimir Poutine.

Les militants des droits de l'Homme craignent que la formulation imprécise de la loi ne permette de condamner des personnes manifestant pour les droits des homosexuels ou même se tenant la main en public. Selon le texte, une personne risque de 4 000 à 5 000 roubles d'amende (100-125 euros). En introduction des débats vendredi, Sergueï Dorofeïev, député du parti au pouvoir « Russie Unie », a déclaré qu'il fallait «*protéger les mineurs des conséquences de l'homosexualité*».

Elena Mizoulina, députée de « Russie Juste » (centre-gauche), a pour sa part estimé que la propagande de l'homosexualité limitait «*le droit des mineurs à se développer librement*» et à choisir librement leur orientation sexuelle.

Les militants homosexuels sont très mal vus en Russie, où l'homosexualité a été considérée comme un crime jusqu'en 1993. Selon un sondage de l'institut indépendant Levada datant de 2010, 74% des personnes interrogées pensent toujours que l'homosexualité est soit «*immorale*» soit le fait d'une «*déficience mentale*». Les défilés que les gays essayent d'organiser depuis 2006 sont interdits par les autorités et dispersés sans ménagement par la police. Les observateurs libéraux et les défenseurs des droits de l'Homme voient en ce texte une nouvelle manifestation de la politique répressive menée ces derniers temps par les autorités russes. «*Le but réel du projet est de rendre la vie de la communauté homosexuelle de Russie la moins supportable possible*», estimait vendredi le quotidien *Vedomosti*.

*Libération, 25 janvier 2013.*

#### **Document 4 :**

1) Quel est la loi votée par la Douma en Russie en janvier 2013 ?

.....

.....

.....

.....

2) En quoi cette loi est-elle un risque pour les homosexuels, les militants et les jeunes ?

.....

.....

.....

.....

3) Quel évènement politique avait eu lieu en 1991 dans ce pays ? Est-ce que la dépénalisation de l'homosexualité en 1993 a permis aux homosexuels de vivre librement ? Expliquez.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Doc 5 : Des associations dénoncent la "radicalisation" des actes homophobes en France.**



*"Je suis désolé de vous montrer ça. C'est le visage de l'homophobie." C'est la légende de la photo postée par Wilfred de Bruijn sur son profil Facebook, suite à son agression, survenue dans la nuit du 6 avril 2013 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.*

Il a porté plainte pour *"agression volontaire en réunion avec caractère homophobe"*. Si les circonstances précises de son agression restent floues pour lui - *"Je ne me souviens de rien, je me suis réveillé en sang dans l'ambulance"* -, son ami, avec qui il marchait bras dessus bras dessous au moment de l'agression, assure : *"Trois ou quatre personnes nous sont tombées dessus après avoir remarqué 'Tiens, voilà des homos'."*

Cet ancien militant du Centre LGBT (lesbienne, gay, bisexuel et transsexuel) de Paris estime qu'il y a *"un lien entre ce genre d'actes et le climat politique actuel. Je ne veux pas faire d'amalgames, mais c'est ma réponse aux propos choquants et terrifiants qu'on a entendus dans le débat public ces derniers mois [autour du "mariage pour tous"], tenu par des personnes censées être responsables, comme Henri Guaino ou l'archevêque de Paris"*. L'association SOS Homophobie fait état d'une augmentation *"sans précédent"* du nombre de témoignages reçus, avec une moyenne de dix par jour (soit trois fois plus que les années précédentes).

*"Il y a un climat d'homophobie qui pousse à la commission d'actes d'agression"*, estime Elisabeth Ronzier, la présidente de SOS Homophobie.

Le constat est le même au Refuge, une association qui accueille des jeunes homosexuels de 15 à 25 ans rejetés par leur famille. Elle aussi a vu tripler son nombre d'appels. Elle reçoit depuis décembre entre 400 à 450 appels par mois, contre 150 en moyenne par mois en 2011 et 2012. *"Il y a une hausse des appels de jeunes en situation d'isolement"*, souligne Nicolas Noguier, le président de l'association. *"Ce sont des profils dont nous n'avions pas connaissance avant, des jeunes dont les parents tiennent des propos homophobes lorsqu'ils regardent la télévision en famille, par exemple."*

Nicolas Noguier fait également état de signalement de nombreux cas d'homophobie dans les cours des lycées. *"Avec les prises de position qui se sont radicalisées, il y a une radicalisation des comportements par mimétisme. Le débat sur le mariage pour tous agit plus comme un révélateur, ajoute-t-il. Il permet une certaine libération de la parole homophobe."*

*Le Monde, avril 2013.*

**Document 5 :**

1) Qu'est-il arrivé à Wilfried de Bruijn ?

.....

2) Quelle loi est au cœur du débat politique au moment où Wilfried est agressé ?

.....

3) Quel constat font les militants des associations interviewés à propos du nombre d'agressions homophobes ?

Comment justifient-ils cette évolution ?

.....

.....

.....

.....

**Doc 6 : Les lieux de paroles.**



Arc-En-Ciel est une association loi 1901 qui fédère 20 associations Lesbien, Gay, Bi et Trans (LGBT) de la région Midi-Pyrénées et qui se sont données pour but de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

N° 06 68 62 74 29 / Mail : [contact@aectoulouse.com](mailto:contact@aectoulouse.com)



SOS homophobie est une association loi 1901 de lutte contre les discriminations et les agressions à caractère homophobe et transphobe. Créée le 11 avril 1994 et basée à Paris, SOS homophobie a développé plusieurs délégations régionales pour assurer le relais de ses interventions et ses actions de lutte contre l'homophobie en vue d'une meilleure acceptation de la diversité des orientations sexuelles et pour lutter pour la visibilité et l'égalité des droits des personnes LGBT.

N° 0 810 108 135



Mouvement homosexuel chrétien ouvert à tous.

David & Jonathan est une association loi 1901 créée en 1972 qui regroupe des homosexuel-le-s en recherche spirituelle.

Agir pour soi, agir pour et avec les autres permet à chaque gay et à chaque lesbienne de vivre et de conjuguer pleinement son homosexualité et sa spiritualité et de trouver sa place dans la société.

N° 09.50.30.26.37

**HOMOSEXUELS  
MUSULMANS**



**H M 2 F**  
ASSOCIATION LGBT DE FRANCE

Homosexuels musulmans. Aujourd'hui en France, nombreux sont ceux qui tentent de concilier traditions, foi religieuse, spiritualité humaine, avec ce qui relève du domaine de la vie privée : notre préférence sexuelle, quelle qu'elle soit. Selon plus de cinquante ans de sciences humaines et d'études statistiques réalisées depuis plusieurs décennies, nous serions plus de 100 millions de musulmans à faire partie d'une minorité sexuelle (plus de 10% de la population générale).

Mail : [homomusulmans@gmail.com](mailto:homomusulmans@gmail.com)



Le Beit Haverim ("Maison des amis" en hébreu) est le groupe juif gay et lesbien de France, fondé en 1977, et à ce titre l'une des plus anciennes associations homosexuelles. Notre vocation est de rassembler dans un esprit de tolérance, d'ouverture et de mixité les personnes juives LGBT et leurs ami-e-s, de leur offrir un espace d'accueil, de convivialité et de réflexion, notamment au regard de cette double identité. Nous affirmons que l'homosexualité ne pose aucun problème éthique, et désavouons l'idée d'une incompatibilité entre l'identité juive d'une femme ou d'un homme avec son identité et son orientation sexuelles.

Mail : [contact@beit-haverim.com](mailto:contact@beit-haverim.com)



Tu as entre 16 et 25 ans et tu te sens isolé(e)? Ta famille et tes proches ne sont pas vraiment là pour t'aider? tu te poses des questions sur ton orientation sexuelle?

Contacte-nous par sms ou appelle nous 24h/24 et 7j/7 : 06 31 59 69 50

Ligne d'écoute "jeunes trans et en questionnement identitaire", tous les mercredis de 18h à minuit.



Jules et Julies : L'association LGBT Étudiante de Toulouse.

Elle a pour but :

- L'accueil, écoute et information des jeunes homos.
- L'éducation de tout public au respect et à la prise en compte de la diversité d'orientation sexuelle.
- La prévention des IST, dépressions, suicide.
- La lutte contre toute forme d'homophobie et de sexisme.
- La création d'un espace de culture, de convivialité et d'échange

Contact : <http://julesetjulies.fr/contact/>



Contact est une Union d'associations départementales ayant pour buts :

- d'aider les familles et leurs amis à comprendre et à accepter l'orientation sexuelle de leurs proches ;
  - d'aider les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, et en particulier les jeunes, à communiquer avec leurs parents ou leur entourage, en les aidant à assumer leur orientation sexuelle ;
  - de lutter contre les discriminations, notamment celles dont peuvent être victimes les homosexuel-le-s, les bisexuel-le-s, ou les personnes considérées comme telles.
- N° 05.61.55.43.86 // Mail : 31@asso-contact.org

**Document 6 :**

1) A quelle loi obéissent les associations en France ?

.....

.....

2) Relevez 6 objectifs fixés par l'ensemble de ces associations.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Toutes ces associations sont-elles laïques ? Expliquez.

.....

.....

.....

.....